



MAIRIE
DE
ROSCANVEL
29570

Téléphone : 02 98 27 48 51

Télécopie : 02 98 27 41 10

Web: www.roscanvel.fr

Courriel: mairie@roscanvel.fr

ARRETE MUNICIPAL PORTANT FERMETURE TEMPORAIRE DU SITE DE LA POINTE DES ESPAGNOLS AU PUBLIC

Le Maire de la commune de ROSCANVEL (Finistère),

Vu le code de la route,

Vu le code général des collectivités territoriales et particulièrement l'article L 2212.2,

CONSIDERANT les travaux de restauration paysagère et la mise en valeur du site de la Pointe des Espagnols,

CONSIDERANT qu'il y a lieu, pour des raisons évidentes de sécurité, d'interdire l'accès du public à la Pointe des Espagnols,

ARRETE CE QUI SUIV

Article 1^{er} :

L'accès du public est interdit sur le site de la Pointe des Espagnols, parcelles A 634 et environnantes, au nord de la RD n°355, propriétés du conservatoire du Littoral à compter du 22 Février 2023 et ce pendant la durée des travaux,

Article 2 :

La présente interdiction ne s'applique pas au personnel des entreprises intervenant dans le cadre des travaux ni à ceux chargés de suivre le chantier (Conservatoire du littoral, Communauté de Communes de la Presqu'île de Crozon, Mairie de ROSCANVEL...). Elle ne s'applique pas non plus aux services de police et de secours.

Article 3 :

Le présent arrêté sera affiché aux principaux accès à la Pointe des Espagnols. La fermeture du site sera matérialisée par une signalétique appropriée.

Article 4 :

Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie Nationale 29160 Crozon
- Compagnie de Gendarmerie maritime de l'Île Longue
- Conservatoire du Littoral
- Commandant de la base opérationnelle de l'Île Longue
- Commandant de la base aéronavale de Lanvéoc-Poulmic
- Communauté de Communes de la Presqu'île de Crozon
- Et publication en sera faite sur le site de la commune et sur les lieux



Fait à Roscanvel, le 23 février 2023
Le Maire,
Jean Yves Gourvez

